



République Française

Département de Loire-Atlantique

Commune de Vigneux-de-Bretagne

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Séance du conseil municipal du 21 janvier 2020 - 19 h 30

Document préparatoire annexé à la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2020.

A Vigneux-de-Bretagne, le 21 janvier 2020.

Joseph BÉZIER
Maire

MAIRIE DE **VIGNEUX-DE-BRETAGNE**

9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne

Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59

contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

INTRODUCTION

Instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité. La loi NOTRe (portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu préciser le déroulement du débat d'orientation budgétaire et **exige désormais qu'une délibération spécifique prenne acte du débat.**

C'est en effet l'occasion pour les membres du conseil municipal de débattre des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, d'exprimer les projets de la municipalité, d'ajuster ces projets avec les moyens susceptibles d'être dégagés.

Au-delà du budget annuel proprement dit, c'est donc aussi un outil de pilotage qui regarde plus loin que la seule annualité budgétaire, qui oriente l'action pour plus loin.

Le présent document a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion sur les ressources et les emplois du budget de la commune pour l'année 2020.

Il y a lieu d'indiquer en outre que **nous voterons le budget 2020** (budget principal dit « budget commune » et budget annexe Miron) **en février prochain**. Il sera proposé, pour le budget communal et budget annexe Miron, d'adopter la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 lors de cette même séance, ceci permettant l'intégration de ces résultats et des reports au budget primitif 2020. Dans un premier temps, il sera proposé, pour le budget assainissement, dans le cadre du transfert à la CCEG le 1/01/2020 de la compétence assainissement, de transférer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 sur le budget principal. Dans un second temps, le budget assainissement sera transféré à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et le résultat 2019 sera transféré du Budget Principal à la CCEG.

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 seront soumis au vote ultérieurement.

1^{ère} PARTIE - ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS

1. LE CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020 s'inscrit dans la continuité du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques.

Le PLF 2020 découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

L'article 5 du PLF pour 2020 organise tout le dispositif de suppression totale et définitive de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. Les résidences secondaires continueront d'en payer une (environ 20 % des contribuables).

Taxe d'habitation

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principale entraine une réforme du financement des collectivités locales.

La suppression totale de la Taxe d'Habitation sera effective pour les 80 % des français en 2020. La loi de finances pour 2018 avait instauré une suppression progressive avec un abattement de 30 % sur la Taxe d'Habitation 2018, de 65 % en 2019 et une suppression totale en 2020. Afin de parachever la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, l'article 5 du PLF 2020 instaure un abattement progressif pour les 20 % de français restant, au même rythme que celui adopté en 2018 pour les 80 % des français.

- Taxe d'Habitation 2021 : abattement de 30 %
- Taxe d'Habitation 2022 : abattement de 65 %
- Taxe d'Habitation 2023 : suppression totale

La Taxe d'Habitation restera due sur les résidences secondaires et pour les logements vacants. Elle sera renommée THRS pour Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette suppression progressive s'accompagne d'une réforme du financement des Collectivités Territoriales. La part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), actuellement perçue par les Départements, sera transférée aux Communes pour compenser les pertes de recettes sur la Taxe d'Habitation. L'article 5 initial prévoyait également une absence de revalorisation pour 2020 des valeurs locatives servant de base de calcul de la Taxe d'Habitation. Les députés ont néanmoins

adopté un amendement prévoyant une revalorisation en 2020 en fonction du dernier indice des prix à la consommation connue (septembre 2019), soit 0,9 % (amendement I-2864 du 10 octobre 2019).

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Le montant global de la DGF a augmenté entre 2018 et 2019 de 2,1 %, la DGF étant stable, chaque commune devrait percevoir en 2020 un montant de dotation équivalent à celui de 2019.

Dépenses de fonctionnement

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 pose le principe d'une contractualisation entre l'Etat et les 322 plus grandes collectivités afin de limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à une croissance annuelle de 1,2 %, modulée à la hausse ou à la baisse selon la variation de la population et des dépenses de fonctionnement constatée entre 2014 et 2016, et selon le revenu moyen par habitant. Pour les communes non concernées comme Vigneux-de-Bretagne, la contractualisation pourrait l'être à terme sans pour autant en connaître les conditions exactes.

Sur les 322 collectivités territoriales et intercommunalités dont l'évolution des dépenses était encadrée l'an dernier, seules 14 ont connu un dérapage. Ces collectivités ne vont pas immédiatement subir la sanction prévue par la loi pour les collectivités ayant failli à leur objectif. Celles qui ont signé un contrat avec l'État disposent d'un mois pour lui adresser leurs observations. En cas de dépassement, les collectivités signataires seront soumises à une pénalité de 75% de l'écart constaté. De leur côté, les collectivités ayant refusé au premier semestre 2018 de parapher un contrat devront s'acquitter d'une pénalité de 100%.

Selon le gouvernement, l'ensemble des collectivités territoriales ont limité, en 2018, à + 0,4% la progression de leurs dépenses réelles de fonctionnement.

Prouvant son "efficacité", la contractualisation financière "a permis de construire une relation de confiance entre l'État et les collectivités territoriales". L'exercice 2020 devra confirmer les efforts engagés pour maîtriser les dépenses publiques locales, tout en maintenant un haut niveau

d'investissement.

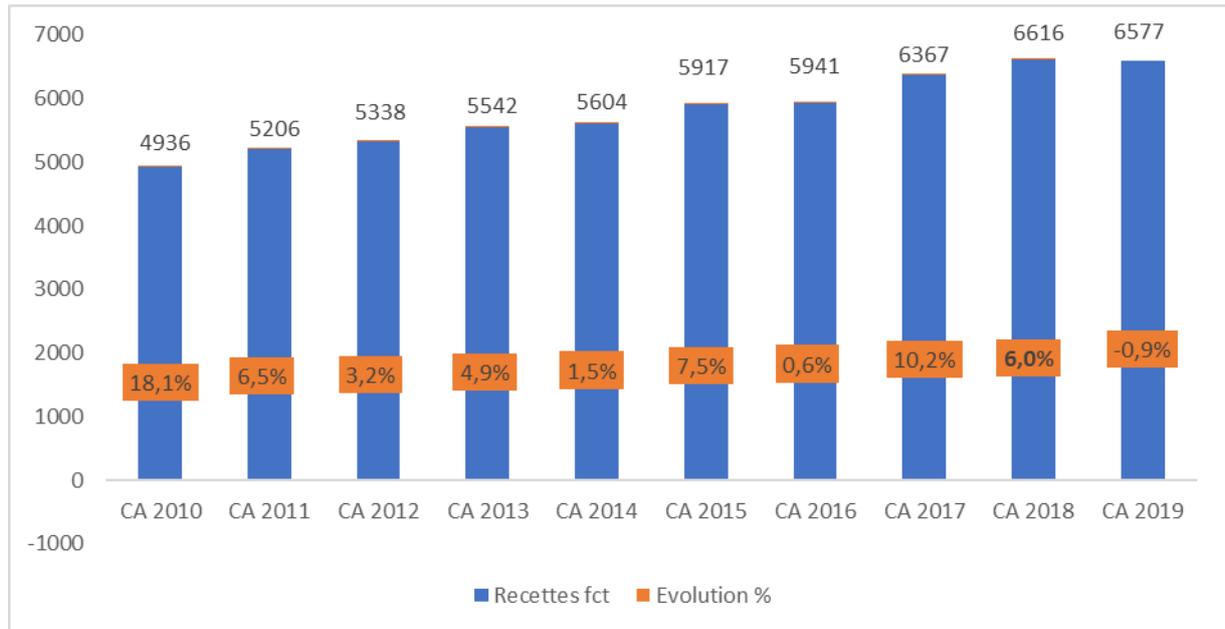
2. LE CONTEXTE LOCAL : RÉSULTATS PROVISOIRES 2019

Les résultats présentés dans cette note sont des estimations. La journée complémentaire n'est pas terminée. Une première estimation du résultat de clôture peut néanmoins être donnée. Elle permet de disposer d'une projection d'excédent de fonctionnement reporté sur 2020 qui intervient dans la construction du budget primitif. Par ailleurs, la présentation détaillée des résultats 2019 sera faite lors de l'approbation du compte administratif.

En fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019 PROVISOIRE (au 13/01/2020)	Taux réalis.
Chap.	Dépenses A	4 881 718	7 811 073	5 059 818	
011	Charges à caractère général	1 439 332	1 507 921	1 447 673	96,00%
012	Charges de personnel	2 601 755	2 807 000	2 806 500	99,98%
14	Atténuation de produits	213	1 000	2 347	234,70%
65	Autres charges gestion courante	577 308	507 887	504 549	99,34%
66	Charges financières	69 689	60 900	58 963	96,82%
67	Charges exceptionnelles	358	2 000	1 256	62,80%
022	Dépenses imprévues		7		
023	<i>Virement section d'investissement</i>		2 745 558		
042	<i>Opérations ordre entre sections</i>	193 063	178 800	238 530	
	<i>Autofinancement brut</i>		2 924 358		
	Recettes B	7 930 687	7 811 073	8 002 038	
70	Produits des services	489 940	485 000	447 555	92,28%
73	Impôts et taxes	4 077 298	3 923 000	4 184 703	106,67%
74	Dotations et participations	1 956 112	1 860 000	1 832 802	98,53%
75	Autres produits gestion courante	25 498	132 558	61 431	46,34%
013	Atténuation de charges	67 275	27 000	50 006	185,20%
76	Produits financiers	27	50	30	60%
77	Produits exceptionnels et cessions	8 757	20 000	43 728	218,64%
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>			18 318	
002	Résultat reporté	1 305 780	1 363 465	1 363 465	
	Solde fonctionnement=B-A	3 048 969	0,00	2 942 220	

Evolution des recettes de fonctionnement En volume et pourcentage



En investissement

Section d'investissement		CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019 PROVISOIRE	RAR	Taux réalis.
Chap.	Dépenses A	2 572 265	9 833 542	3 165 781	4 451 706	
16	Remboursement emprunts	630 793	426 590	426 484		99,98%
16449	Emprunt BFT		334 900			
27	Autres participations et immo financières	13 294	433 500			
020	Dépenses imprévues					
20	Immo. Incorporelles (frais études et log.)	177 368	417 356	53 423	105 694	38,13%
204	Subventions d'équipement	12 746	31 635	1 635	12 449	44,52%
21	Immo. Corporelles (matériels et terrains)	286 707	1 875 452	504 719	744 343	66,60%
23	Travaux	1 205 987	5 322 089	1 240 303	3 589 220	90,74%
26	Participations et créances		300	300		
040	Opération ordre transfert entre sections			18 318		
041	Opérations patrimoniales	245 370	176 100	122 954		
45	Compta distincte rattach.		17 975			
001	Déficit reporté		797 645	797 645		
	Dépenses d'équipement	1 682 808	7 646 532	1 800 080	4 451 706	81,76%
	Recettes B	2 613 984	9 833 542	2 693 565	1 003 945	
10	Dotations, Fonds divers	450 330	430 000	383 345		89,15%
13	Subventions	8 550	932 528	263 232	982 345	133,57%
16	Emprunts	700 000	3 482 966		21 600	0,62%
16449	Emprunt BFT					
204	Subventions d'équipement					
21	Immo corporelles	1 400				
27	Dépôts et cautionnements		160 000			
10222	FCTVA					
10226	Taxe d'aménagement					
1068	Affectation résultat	1 015 271	1 685 504	1 685 504		100%
024	Produit cessions		42 086			
021	Virement de la section de fonctionnement		2 745 558			
040	Opérations ordre entre sections	193 063	178 800	238 530		
041	Opérations patrimoniales	245 370	176 100	122 954		
001	Excédent reporté					
	Solde investissement=B-A	+ 41 719	0,00	- 472 216	- 3 447 761	

Les résultats

Au 13 janvier 2020, sur la base des estimations présentées ci-dessus, le résultat de l'exercice 2019 du budget principal s'estime ainsi :

- Résultat de fonctionnement : + 1 578 755 € (A)
- Résultat antérieurs reportés : + 1 363 465 € (B)
- Résultat à affecter : + 2 942 220 € (C = A + B)

- Solde d'exécution d'investissement : - 472 216 € (D)
- Solde des RAR d'investissement : - 3 447 761 € (E)

- Besoin de financement : - 3 919 977 € (affecté 1068) (F = D + E)
- Report en fonctionnement : - 977 757 € (D002) (G = C - F)

Cela représente un montant de CAF brute estimée de 2,2 millions d'euros (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement). Le remboursement de capital s'élève à 426 484 € (chapitre 16). Ce qui donne une CAF nette de 1,8 million d'euros. Ces montants de CAF incluent le report en fonctionnement de l'année passée (ici 1 363 465 €).

En résumé, les estimations de résultat de l'année indiquent que le budget 2019 a été exécuté en équilibre, sans que l'excédent de l'année 2018 soit mis à contribution. L'excédent 2018 (1 363 465 €) est supérieur à celui dégagé à la clôture de l'exercice 2019 (- 977 757 € estimés). La commune finit ces projets d'investissement 2020, (conformément au déroulement des projets du mandat municipal).

2^{ème} PARTIE – LES ORIENTATIONS POUR 2020

1. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT : « POURSUIVRE LA REALISATION DES PROJETS ANNONCES »

Les projets emblématiques de la municipalité connaîtront la poursuite des investissements programmés en 2020.

Les projets déjà lancés qui impactent 2020 :

- Rénovation et extension des ateliers municipaux (phase 3) : 735 400 €
- Nouvel équipement périscolaire/restaurant scolaire de La Paquelais (travaux) : 2 265 700 €
- Acquisition en VEFA boulangerie : 487 800 €
- Acquisition DAB : 77 040 €
- Travaux d'aménagement de la rue du Moulin Neuf dans le cadre du PACMA : 115 900 €
- Travaux d'aménagement de voiries : 178 900 €

Les projets qui démarrent en 2020 :

- Aménagement Cœur de bourg (abords d'un îlot commercial « ancienne Mairie ») : 330 000 €
- Etude de MO pour la Halle du Miron sur le Budget de la Commune : 8 000 €
- MO pour étude de programmation salle multifonctions : 22 000 €
- PAVC, réfection de la VC1 (ex) : 138 000 €
- Réhabilitation du réseau eaux usées autour de l'église (Budget Assainissement) : 598 000 €

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : « MAINTENIR L'EVOLUTION DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL »

Pour disposer d'une capacité de financement propre suffisante, il est **nécessaire de poursuivre les efforts en matière de dépenses de fonctionnement.**

L'objectif est de **maintenir le niveau de service actuel** tout en restreignant les dépenses récurrentes de - 0,6 % sur les charges à dépenses constantes.

Les **dépenses de personnel** évoluent à +2,9 % en 2020 par rapport à 2019.

Les subventions aux associations

L'enveloppe globale dédiée aux subventions aux associations diminuera de - 1,8 % en 2020 par rapport à 2019. La municipalité reste à l'écoute de toute association qui se trouverait en difficultés financières. Une réserve de crédit de 21 000 € est ainsi conservée pour ces cas de figure, et pour les éventuels projets exceptionnels portés par les associations.

En matière de recettes

En 2018, le montant des recettes concernant la Dotation Globale de Fonctionnement est de 1 502 261 €. En 2019, le montant des recettes concernant la Dotation Globale de Fonctionnement est de 1 533 869 €, soit une augmentation de la DGF de **2,1 %** entre 2018 et 2019.

En 2020, la DGF devrait être maintenue au niveau de 2019.

Concernant la fiscalité, la municipalité a décidé en 2020 de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti et non bâti et de les maintenir à leur niveau de 2019 :

- taux de taxe d'habitation : 22,89%.
- taux de taxe sur le foncier bâti : 35,20%.
- taux de taxe sur le foncier non bâti : 50,94 %

Les marqueurs forts pour 2020

En dépenses :

- Moins 0,6 % sur les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 « charges à caractère général » à dépenses constantes (bâtiment périscolaire septembre 2020).

En recettes :

- En principe, compensation « à l'euro près » de la taxe d'habitation.

3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : « EQUILIBRER CAF ET EMPRUNT »

Il existe **trois sources de financement des investissements**. Par ordre d'importance pour 2020, il s'agit de la capacité d'autofinancement (CAF), de l'emprunt et des recettes d'investissement.

La capacité d'autofinancement :

La **CAF brute dégagée sur l'exercice** est en légère baisse par rapport à l'année passée. Pour parvenir à un maintien de la CAF au-dessus des seuils de vigilance, **il faudra continuer l'effort fait sur les charges à caractère général récurrentes** et contenir les dépenses de personnel.

Le recours à l'emprunt

Les projets du mandat continuent sur l'année 2020 (réalisation des études). Leur déploiement peut nécessiter de faire appel à l'emprunt. Un emprunt sera tout à fait supportable au regard du faible endettement communal, de la faiblesse des taux actuels et du bon niveau de CAF.

Les recettes ordinaires d'investissement

Elles sont au nombre de trois : la taxe d'aménagement (TA), les subventions reçues et le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

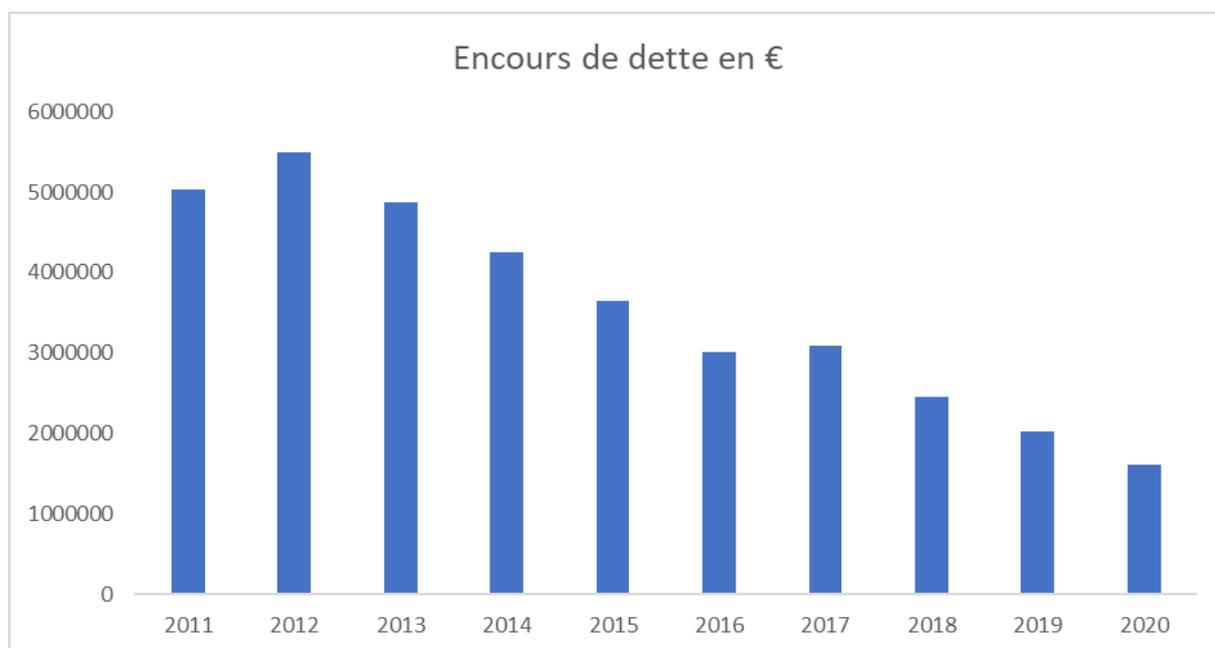
Taxe d'aménagement : elle est estimée en 2019 à 139 019 € hors parcs d'activités. A noter que les recettes liées aux parcs d'activités seront reversées à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) pour venir abonder le fond de concours intercommunal, conformément à la délibération prise par le conseil municipal en décembre 2016.

Subventions d'investissement : pour 2020, le choix a été fait de cibler la subvention possible sur le projet du CTM phase 3. Plus de 1 000 000 € seront ainsi sollicités pour l'ensemble des opérations en cours (DSIL – DETR, fonds de concours CCEG, CAF, DEPARTEMENT).

4. FOCUS SUR LA DETTE : « POURSUIVRE LA SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA FIN DU MANDAT »

La commune a remboursé un capital en 2018 de 630 000 €, en 2019 un capital de 426 000 €, et remboursera en 2020 un capital de 418 000 €.

Au 31 décembre 2019 le capital restant dû (CRD) sur le budget principal est estimé à 2 031 380 €, ce qui représente une **dette par habitant de 330 €**.



Exercice	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/2020
Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours	5 037 844,09	5 497 509,89	4 870 768,77	4 255 061,51	3 643 269,62	3 007 541,17	3 088 657,57	2 457 864,97	2 031 380,78	1 612 495,16
Annuités	1 504 942,20	505 884,20	626 741,22	615 707,26	611 791,89	635 728,45	712 393,00	703 136,79	486 571,16	467 164,54

3^{ème} PARTIE – OUVERTURE SUR LA PROSPECTIVE 2018-2022

Pour maintenir le financement des investissements sans évolution à la hausse des recettes, il va falloir contraindre les dépenses de fonctionnement dans la lignée des efforts faits depuis 2015.

Le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) :

PATRIMOINE

	2020	2021
CTM phase 3	119 900 €	
Cimetière de Vigneux	139 200 €	
Eglise de Vigneux	11 900 €	263 200 €
Accueil périscolaire et restaurant scolaire (mobilier)	78 000 €	
Accueil périscolaire B612	24 000 €	
Groupe Scolaire Saint Exupéry (préfabriqué, trottoirs)	259 900 €	
Groupe Scolaire Charles Perrault	30 650 €	12 000 €
Salles Omnisports/Stade	68 250 €	190 000 €
Salle multifonctions (MO)	22 600 €	
Salle du Grand Calvaire (mise aux normes)	67 600 €	
Stade (étude et éclairage terrain entraînement)	38 000 €	
Installation caméras domaine public		59 600 €
	860 000 €	524 800 €

ENVIRONNEMENT

	2020	2021
Aménagement rue de Sévigné et Allée des Sports	62 950 €	260 600 €
Réhabilitation des voies ex-ZAD	83 500 €	
Aménagement quartier Bois Blanc		96 600 €
Plateau sud Paquelais rue Anne de Bretagne (jardins de Chloé)		51 000 €
Impasse de la Vallée	47 230 €	
PACMA 2020 réaménagement rue Anne de Bretagne (piste cyclable)	29 200 €	
PAVC 2020	138 000 €	
Création d'une voie le long de l'îlot ex Mairie	330 000 €	
Espaces verts acquisition matériels	33 700 €	
Véhicules services techniques	22 000 €	
	746 580 €	408 200 €

Les recettes

Les recettes de fonctionnement devraient se stabiliser autour de 6 millions d'euros par an.

Les dépenses

Le travail de contraction des dépenses de fonctionnement hors personnel doit être poursuivi pour éviter l'effet de ciseaux qui viendrait faire baisser de façon trop importante la CAF.

4^{ème} PARTIE – BUDGET ASSAINISSEMENT

LES RÉSULTATS 2019

En fonctionnement

Section de fonctionnement		crédits ouverts	CA 2019
Chap./opérations	Dépenses A	245 007	126 906
011	Charges à caractère général	13 500	8 316
65	Autres charges gestion courante	500	
66	Charges financières	13 350	13 267
67	Charges exceptionnelles	110 758	
022	Dépenses imprévues	1 499	
023	<i>Virement section d'investissement</i>		
042	<i>Opérations ordre entre sections</i>	105 400	105 323
	<i>Autofinancement brut</i>	<i>65 400</i>	<i>65 645</i>
	Recettes B	245 007	159 211
70	Produits des services	157 000	117 485
77	Produits exceptionnels	45 959	
042	<i>Opérations ordre entre sections</i>	40 000	39 678
002	Résultat reporté	2 048	2 048
	Solde fonctionnement=B-A	0,00	32 305

En investissement

Section d'investissement		crédits ouverts	CA 2019	RAR
Chap./opérations	Dépenses A	1 102 767	409 195	31 409
16	Remboursement emprunts	60 000	59 623	
020	Dépenses imprévues	13 000		
20	Immo. Incorporelles (frais études)	72 098	12 662	
23	Travaux	724 830	235 046	31 409
040	Opérations ordre entre sections	40 000	39 678	
041	Opérations patrimoniales	159 600	28 947	
001	Déficit reporté	33 239	33 239	
	<i>Dépenses d'équipement</i>			
	Recettes B	1 102 767	394 664	40 503
13	Subventions			
16	Emprunts	490 975		
1068	Affectation résultat	248 356	248 356	
27	Autres immo financières	98 436	12 038	40 503
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations ordre entre sections	105 400	105 323	
041	Opérations patrimoniales	159 600	28 947	
001	Excédent reporté			
	Solde investissement=B-A	0,00	-14 531	9 094

Le report en fonctionnement estimé est de 32 305 €. Le budget assainissement sera donc en excédent pour la cinquième année consécutive. 100 % de l'excédent budgétaire concernant l'exercice 2019 du budget assainissement sera transféré à la CCEG en 2020.

Les résultats

Au 13 janvier 2020, sur la base des estimations présentées ci-dessus, le résultat de l'exercice 2019 du budget assainissement s'estime ainsi :

- Résultat de fonctionnement : + 30 257 € (A)
- Résultat antérieurs reportés : + 2 048 € (B)
- Résultat à affecter : + 32 305 € (C = A + B)

- Solde d'exécution d'investissement : - 14 531 € (D) **D001 BP 2020 (invt)**
- Solde des RAR d'investissement : 9 094 € (E)

- Besoin de financement : - 5 437 € (affecté 1068) (F = D + E) **BP 2020**
- Report en fonctionnement : 26 868 € (G = C - F) **R002 BP 2020 (fonct)**

Il est précisé que le Budget Assainissement est transféré à la CCEG au 1/01/2020. De ce fait, les écritures du 002 (excédent de fonctionnement) et 001 (déficit d'investissement) et le 1068 (affectation du résultat) seront imputés sur le Budget principal 2020 et le résultat 2019 sera transféré ensuite à la CCEG.

5^{ème} PARTIE – BUDGET ANNEXE - MIRON

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain Cœur de bourg-Miron portée en régie par la Commune ce qui la place en position d'aménageur, un budget annexe spécifique a été créé sur l'emprise du Miron afin :

- d'identifier et de suivre précisément toutes les dépenses et recettes afférentes à cette opération ;
- de mettre en place une comptabilisation des stocks de lots ;
- de réaliser au final un bilan de l'opération.

Le budget annexe est financé par une avance remboursable puis d'éventuelles subventions du budget principal, par les cessions de terrains et éventuellement par l'emprunt.

En 2019, en fonctionnement il y a eu l'acquisition local commercial SCI Vigneux et frais de 56 759 €, acquisition local crédit agricole pour 60 000 €, acquisition local IFI d'un montant de 35 000 € ainsi que les frais de notaire crédit agricole et IFI de 3 200 €.

LES RÉSULTATS 2019

En fonctionnement

Section de fonctionnement		Crédits ouverts	CA 2019
Chap./opérations	Dépenses A	229 941	222 900
011	Travaux		
608	Frais accessoires	3 000	
6015	Terrains à aménager	159 000	154 959
6045	Etudes / prestations de service		
6522	Excédent à reverser		
6611	Intérêts d'emprunt		
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		
7133-042	Variation stock terrains aménagés	67 941	67 941
	Recettes B	229 941	222 900
7015	Vente terrains aménagés		
7133-042	Variation en cours de production	229 941	211 596
71355-042	Variation terrains aménagés		
002	Résultat reporté		
7788	Produits exceptionnels divers		11 304
	Solde fonctionnement=B-A	0,00	0,00

En investissement

Section d'investissement		Crédits ouverts	CA 2019
Chap./opérations	Dépenses A	297 882	211 596
1641	Emprunt		
1687	Avance		
3351	Travaux en cours	229 941	211 596
3555	Terrains aménagés		
001	Déficit reporté	67 941	
	Recettes B	297 882	67 941
1641	Emprunt	229 941	
1687	Avance		
3555-040	Terrains aménagés		
3351	Travaux en cours	67 941	67 941
335XX-40	Annulation du stock initial de travaux (par D7133)		
001	Excédent reporté		
	Solde investissement=B-A	0,00	-143 655